

Montréal, le 18 septembre 2021

Bonjour à vous chefs et cheftaines,

Déjà une nouvelle année qui débutera dans quelques semaines! Voici donc les principales informations à diffuser dans vos groupes et unités afin de se conformer aux exigences associatives.

Le Conseil d'administration a déterminé les modalités de la cotisation pour l'année 2021-22.

### Membre de moins de 17 ans

# Option a)

- Un paiement unique de 65 \$ par membre dû au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre2021
  - ดน
- Un paiement unique de 75 \$ dû au plus tard le 22 décembre.

# Option b)

- Un paiement de 30 \$ par membre dû au plus tard le
  1<sup>er</sup> décembre 2021 ET un paiement de 35\$ (la balance) par membre dû au plus tard le 15 janvier 2022.
- Un paiement unique de 30 \$ pour un membre qui s'inscrit après le 1<sup>er</sup> avril 2022.

## Membre de 17 ans et plus

- Un paiement unique de 25 \$ par membre qui n'a pas complété au moins un brevet de compétence de niveau 1 (B.C.1)<sup>1</sup> <u>Ou</u> qui accumule moins d'un an de service<sup>1</sup>.
- Un paiement unique de 1 \$ par membre qui a complété et réussit au moins un brevet de compétence de niveau 1 (BC 1) ET qui accumule au moins un an de service à l'AABP.<sup>1</sup>
- Un paiement unique de 25\$ pour l'ensemble du comité de parent et des parents qui le compose.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Données en date du 15 octobre de l'année en cours, payable au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

# Modalités et frais de retard

- Une cotisation ne peut pas être facturée 2 fois à un individu, il appartient à la personne de décider quelle unité sera facturée pour sa cotisation et d'en informer l'AABP.
- Les paiements peuvent être faits par chèque ou virement bancaire ou Interac (en ayant avisé le secrétariat.) Dans le cas d'un virement Interac, le mot de passe sera en tout temps <u>Association</u> et devra être envoyé à l'adresse gestion@badenpowell.ca.
- En cas de non-paiement au 1<sup>er</sup> décembre, l'unité sera réputée en défaut de paiement et devra acquitter le plein montant de la cotisation, soit 75 \$ par personne.
- Si le paiement n'est pas effectué le 15 janvier 2022, des frais supplémentaires de 5 \$ par membre, incluant les chefs à 1 \$ et 25 \$, seront imputés au compte à recevoir. Ce montant doublera à compter du 31e jour suivant la date due.

Voici ce que vous devez faire :

- 1) Mettre à jour le recensement sur le site de l'AABP et le soumettre. Si des problèmes surviennent, écrire à <u>informatique@badenpowell.ca</u> et <u>info@badenpowell.ca</u> (afin de suivre les demandes).
- 2) Une fois le recensement soumis, nous émettrons une facture qui devra être validée par vous (nous avons parfois des erreurs sur le site). L'emetteur sera recensement@badenpowell.ca
- 3) Une fois les montants conformes au nombre de membres, vous pourrez acquitter le montant selon le moyen choisi ci-dessus.
- 4) Un reçu vous sera envoyé une fois le paiement complété.

Normalement, le recensement d'un membre actif dans deux unités ne devrait se calculer qu'une seule fois. Dans le cas contraire, veuillez nous aviser afin que nous puissions en faire la correction dans la base de données.

De plus, pour les nouveaux chefs/taines d'unité, ne pas oublier qu'aucun accès à la base de données ne sera permis sans que les demandes de nomination ne soient reçues et approuvées. Un chef de groupe peut également demander d'avoir accès aux unités de son groupe.

## Demandes de nomination

Afin de procéder au recensement de vos chefs et assistants, ceux-ci doivent se créer un profil sur le site de l'AABP et compléter une demande de nomination. De plus, toute demande de nomination devra être accompagnée d'une demande de vérification d'antécédents judiciaires.

Vérification des antécédents judiciaires :

Le protocole avec le Service de Police de la ville de Montréal a été conclu! Nous pourrons donc reprendre les vérifications des antécédents dans nos procédures.

Comme nous accusons du retard à ce sujet, voici les catégories de bénévoles qui seront vérifiées cette année :

- Toute nouvelle demande de nomination ou de nouvelle fonction dès septembre 2021 ;
- Tous les membres actifs au niveau national (CA, CE, Commissariat et autres activités);
- Tous les membres titulaires de la branche verte.

# Voici maintenant la procédure :

- Remplir le formulaire de VAJ qui sera disponible sur le site de l'AABP dans l'espace membre ;
- Ce formulaire doit être rempli tel qu'illustré dans l'exemple qui sera joint ;
- Une fois rempli et signé, il faut le renvoyer par courrier ou courriel (pas de photographie, il doit être numérisé);
- Une fois que nous l'avons reçu, nous devrons valider votre identité (avec 2 pièces telles que permis de conduire, carte RAMQ ou passeport) avec une très courte rencontre Zoom ou MS Team en ligne. Vous devrez montrer vos 2 pièces d'identité à la caméra;
- Une fois tout ce processus terminé, nous enverrons les formulaires directement au SPVM.

#### Carrick:

En tout temps, je vous invite à consulter la page Web de Carrick Québec : www.carrickquebec.com

## Quelques nouvelles:

- La réouverture en personne débutera le samedi 11 septembre 2021 de 10 h à 16 h;
- Nous ouvrirons les samedis du mois de septembre. Faute d'employés, ce seront les seules journées ouvertes ;
- Dès le 16 octobre, nous tenterons d'ouvrir <u>les samedis et dimanches de 10 h à 16 h</u>. Nous nous ajusterons selon les visites et les demandes. L'horaire est sujet à changement sans préavis, toutefois le site web de la boutique sera mis à jour hebdomadairement;
- Les commandes en ligne seront toujours possibles et préparées les weekends ;
- Toute commande livrée au Québec de plus de 400 \$ avant taxes sera expédiée gratuitement avec le code « U9RDT89J »;
- Pour toute commande de 400 \$ et moins livrée au Québec, un choix de livraison au coût de 10 \$ peut être choisi.
- Les commande "à ramasser en magasin" pourront être percues seuleument les jours ouvrables

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous soit par téléphone (514-316-9543 poste 1) ou courriel info@badenpowell.ca

Bonne année scoute à tous.

P.S. Aux chefs de groupes, assurez-vous que tous vos chefs d'unités ont reçu ce courriel.